

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c
Réclames. — 30
Faits divers. — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions rouges et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 AOUT 1886

NOUVEAU GROUPE RÉPUBLICAIN

On sait que M. Jules Ferry, dans son dernier discours, a fait des avances au parti républicain, pour constituer une droite républicaine qui lui permettrait de reprendre le pouvoir. Malgré toute la singularité des propositions de ce laïcisateur à outrance, ennemi déclaré du catholicisme, de ce républicain ébahi dans la parole duquel on ne peut attacher aucune confiance, il serait honorable qu'un certain nombre de conservateurs se soient laissés prendre à ces trompeuses promesses.

Le Temps publie en effet un programme modéré entre les partis modérés de la Chambre qui a été dressé par M. Raoul Duval, député de l'Eure, et M. Auguste Deshayes, député du Nord.

Les soussignés, en vue d'assurer, par la législation actuelle (1885-89), aux diverses questions qui seront soumises au Parlement, des solutions démocratiques, conservatrices et libérales, croient devoir proposer comme suit les conditions de leur programme :

Article 1^{er}. Ils s'engagent à se maintenir sur le terrain constitutionnel et s'interdisent, tant qu'ils seront partie du groupe, toute action personnelle ou collective en vue de changer la forme du gouvernement.

Art. 2. Ils s'opposent à toutes les entreprises socialistes contre la constitution de la famille et de la propriété, contre les droits individuels des citoyens.

Art. 3. — En vue d'amener l'apaisement dans les esprits, il ne sera admis aucune diminution nouvelle dans le budget des dépenses. Toute mesure ou proposition ayant le caractère d'une vexation antireligieuse sera combattue. Autant que possible, toute discussion sur ces matières sera écartée.

Art. 4. Dans toutes les questions rela-

tives à l'enseignement, les membres du groupe se prononceront pour les solutions de nature à maintenir et à étendre la liberté sincère de l'enseignement et la sauvegarde des écoles libres. Ils s'opposent à la constitution du monopole de l'enseignement entre les mains de l'Etat.

» Art. 5. En matière de taxes publiques, les innovations telles que les propositions d'impôt sur le capital ou le revenu seront repoussées. La politique d'économie sera soutenue et les augmentations de taxes seront combattues. Le groupe appuiera toutes les propositions qui tendront à rétablir dans la répartition des charges publiques l'égalité au profit de la propriété foncière surchargée. Il proposera et appuiera les mesures propres à favoriser les intérêts des classes ouvrières, tant agricoles qu'industrielles, à faciliter la constitution et la conservation de l'épargne ouvrière.

» Art. 6. Si le Parlement est saisi de questions provoquées par des grèves ou autres conflits d'ordre industriel, elles seront résolues dans le sens des transactions et au mieux des intérêts respectivement engagés.

» Art. 7. Dans les projets relatifs à notre organisation militaire, le recrutement des carrières libérales, de l'enseignement et du clergé sera sauvegardé; les facilités indispensables au développement de notre commerce, de notre agriculture et de notre industrie seront accordées.

» Art. 8. Toutes les lois d'exception et de opoliation seront repoussées sans exception de personnes.

» Art. 9. Chacun des adhérents conservera sa liberté d'action en matières économiques.

» Art. 10. Dans les vérifications de pouvoirs il sera statué, sans préoccupations politiques, que les députés contestés appartiennent à la droite ou à la gauche.

» Art. 11. Dans toutes les élections préparatoires des travaux législatifs (bureaux, commissions, etc.), les adhérents s'efforceront d'assurer à toutes les fractions de la Chambre une part de représentation proportionnelle.

» Art. 22. Le groupe prend le titre de...

Ce programme n'aurait d'autre but que celui d'enrayer les progrès constants du parti monarchique, d'arrêter la propagande si ardemment entamée et de paralyser l'essor des idées anti-républicaines qui se sont manifestées avec tant d'éclat au mois d'octobre dernier et aux dernières élections pour les conseils généraux.

S'allier avec les Jules Ferry et consorts, ce serait tout simplement leur servir de marchepied pour remonter au pouvoir. Une fois nantis de leurs portefeuilles, les opportunistes recommenceraient leur campagne anti-religieuse et anti-sociale. Les conservateurs ont été suffisamment avertis pour qu'ils se montrent aujourd'hui plus défiants.

Est-ce que le Soleil avait connaissance de ce programme quand il a lancé son projet de trêve? — Voudrait-il devenir l'organe autorisé du nouveau groupe?

LA CRISE AGRICOLE

La crise de l'agriculture est un véritable effondrement. Le vin, la laine, le bois, les animaux, le blé, etc., tout est atteint.

Il y a 50 ans nous étions les maîtres reconnus du monde en agriculture comme en industrie. Ce n'est point seulement l'Europe, mais l'Amérique, mais l'Egypte, où l'on ne savait pas faire la farine, qui étaient nos tributaires.

A cette époque, nous vendions chaque année pour près de 250 millions de vin à l'étranger; l'Angleterre nous demandait cent mille têtes de bétail par an, etc.

Aujourd'hui, nous avons 42 millions d'hectolitres de blé immobilisés dans nos greniers; l'année dernière nous avons reçus de l'étranger pour 230,260,000 fr. de vin.

A deux causes principales on peut attribuer la crise dans laquelle se débat l'agriculture :

La première, à l'invasion excessive des produits étrangers qui entrent en franchise ou n'acquittent que des droits dérisoires, et

usent de nos ports, de nos canaux, de nos routes, de nos chemins de fer, etc., sans supporter aucune des charges qu'entraînent notre organisation nationale.

Un hectolitre de blé, lorsque nous le présentons sur le marché, nous coûte en impôts de tous genres 3 fr. 40. Le blé étranger, lui, paie 3 fr. par quintal; c'est loin d'être l'équivalent de l'impôt supporté par les blés français.

Un calcul très sérieusement fait a démontré qu'un bœuf de boucherie, de poids moyen, paie à l'Etat environ 85 fr.; le bœuf étranger, lui, paie 25 fr., soit une différence de 60 fr. au préjudice de l'éleveur français.

De plus, par suite de ce qu'on appelle « tarifs de pénétration », un bœuf étranger paie moins cher de Nancy à Paris qu'un bœuf français de Rouen à Paris. Ce n'est pas seulement au transport des bestiaux que sont applicables les « tarifs de pénétration ». Ainsi, une tonne d'huile expédiée de Hull (Angleterre) à Paris, ne paie sur le réseau français qu'à partir d'Amiens.

Avec les « tarifs de pénétration » ou tarifs à base décroissante », ainsi que la Compagnie P.-L.-M. appelle ses nouveaux tarifs, la diminution des prix ne se produit que pour les longs parcours. La production nationale est donc frappée par une très sensible augmentation pour les parcours de petites distances et les produits étrangers favorisés au détriment des nôtres.

La lutte est-elle possible dans ces conditions?

La seconde cause est l'exagération des charges directes et indirectes dont l'agriculture est écrasée, malgré le principe de droit moderne de l'égalité dans la répartition des charges.

A ces deux causes principales de la crise agricole, il faut ajouter les maladies qui attaquent la vigne : oïdium, mildew, phylloxéra, etc. La superficie contaminée est de 1,493,617 hectares, chiffre officiel, répartis sur 53 départements. Combien d'efforts et de temps seront nécessaires pour réduire un semblable fléau!

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par Marthe LACHÈSE

Il se mit à jouer de vieux Noëls, d'un rétrograde, d'un primitif à réjouir jusqu'aux ancêtres de leurs tombes, autour de l'église. M^{me} de Mahaut avait discrètement exprimé le désir d'entendre un ou deux de ces vieux airs. Jalouse de son mieux à la bienveillance que la comtesse lui témoignait, Marguerite s'efforça de les apprendre tous.

— Elle avait prudemment gardé sur la sortie, elle aperçut de loin la comtesse quitter le banc de la chapelle. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque, au moment où elle se penchait vers le bénitier, elle vit M^{me} de Mahaut se diriger vers la porte. Les réjouissements qui se passaient devant elle, elle ne les vit pas.

— Elle se pencha vers la porte. Les réjouissements qui se passaient devant elle, elle ne les vit pas.

De l'église à la maison champêtre, le trajet n'était pas long. La comtesse eut le temps, cependant, de remercier vivement Marguerite qui, débarrassée enfin de ses efforts, lui répondit par quelques mots charmants.

Ni la gravité du moment, ni la courte durée de l'entretien ne permirent d'aborder d'autres sujets de conversation.

Mais, dès le surlendemain, M^{me} de Mahaut reparut dans la maison rustique. Sa visite fut longue, affectueuse.

Tout à coup elle dit :

— Voici le temps du recueillement passé.

— Était-ce bien elle qui parlait ainsi, cette femme voilée de noir, austère, mélancolique, qui paraissait se réfugier dans un recueillement perpétuel!

Puis elle continua :

— Assurément, cette saison est loin d'offrir, à Plou-Brad, les plaisirs qu'elle présente dans la plupart des villes. Cependant, les familles qui n'ont pas déserté leurs manoirs aiment à se fréquenter. L'hiver, dans notre zone, est moins silencieux qu'on pourrait le supposer. Moi-même, malgré mon âge, malgré ma faible santé, je compte ouvrir souvent ma maison devant mes amis. J'espère, ajouta-t-elle en tendant la main à M^{me} Suber, que vous voudrez bien, de temps en temps, vous joindre aux familles qui se réuniront près de moi.

La baronne accepta avec une vraie reconnaissance mêlée toutefois de cette fierté discrète qui maintient à leur juste degré de valeur les avantages proposés. La comtesse ne s'en montra que plus empressée encore.

L'invitation en règle ne se fit pas attendre. M. et M^{me} Suber, ainsi que Marguerite, furent priés de venir dîner au castel trois jours plus tard.

Un long soupir sortit des lèvres du baron. A la pensée de rentrer tout à fait dans un cercle si aimable et évidemment distingué, il éprouvait la même impression qu'un prisonnier auquel sont accordées quelques heures de vie indépendante.

M^{me} Suber s'inquiétait un peu de la manière dont elle et Marguerite allaient paraître dans cette réunion. Quel monde devait leur être adjoint? Quel était le nombre des invités? Le degré d'apparat de cette réception? Trop de sobriété dans la mise pouvait ressembler à de la négligence. Trop d'élégance était encore plus à craindre. Et puis, cette élégance, où donc la retrouver? Dans quelques riches vêtements enfouis au fond d'une malle, restes, débris des splendeurs du passé... La position présente, si humiliée, ne permettait pas le luxe. Le rang véritable essayait de le réclamer...

La baronne, en vraie femme du monde, trouva le moyen de tout concilier. Elle choisit pour elle et pour sa fille des toilettes extrêmement simples,

puis elle les rehaussa par ces ornements naturels qui éloignent toute idée de prétention et savent pourtant devenir les plus charmantes des parures.

En préparant ces modestes bouquets elle songeait tristement aux diamants brésiliens qui, d'ordinaire, ruisselaient sur son cou, sur ses bras, sur ses vêtements; elle voyait Marguerite, parée avec une suprême élégance, se présenter à ce grand monde qui, naguère encore, l'attendait pour en faire une de ses idoles... Comme un tourbillon emporte la poussière du chemin, un souffle d'orage avait chassé toutes ces vanités...

M^{me} Suber disposa les épais cheveux blonds de Marguerite, y plaça les fleurs. Bousuite, quand, pour juger de l'effet, elle la regarda, elle ne put s'empêcher d'être frappée de sa beauté. L'air des champs avait développé les forces de la jeune fille. Quelque chose de ferme, de noble était venu à son port, à ses gestes. Elle avait perdu ce caractère un peu mesquin qui accompagne parfois la grâce parisienne. En même temps, le travail, le chagrin, la piété, avaient développé bien autrement encore chez elle cette âme que le visage reflète toujours...

Ce fut le cœur rasséréné, content, que les trois exilés franchirent le seuil du castel.

La réunion était peu nombreuse. Le recteur et quatre familles du voisinage formaient en tout une

Puis, il y a l'instruction. Sans tenir compte des goûts, des besoins, des aptitudes, etc., on applique dans les écoles de campagnes les mêmes programmes qu'à Paris et dans les grandes villes. On désapprend à l'enfant de la campagne à aimer la profession paternelle. Pour faire de l'unité, on fait de l'uniformité. Un programme varié et sagement expérimental permettrait évidemment mieux de satisfaire des aspirations variées plus qu'un programme uniforme.

Nous devons aussi noter en bonne place le vagabondage. Jamais, aux plus mauvaises époques, il n'a atteint la proportion qu'il atteint aujourd'hui. C'est une véritable invasion, on pourrait presque dire pillage des campagnes où il sème la terreur.

Il est vrai que, par application de la loi sur les récidivistes — enfin ! — on annonce le prochain départ d'un convoi de malfaiteurs pour la Nouvelle-Calédonie. Sa destination était d'abord la Guyane, mais cette colonie étant visitée en ce moment par la fièvre jaune et le choléra, on a craint pour les précieuses santés de messieurs les escarpes, mandrins et autres greddins qui nous infestent, et le voyage à la Nouvelle a été décidé.

L'état de l'agriculture doit être considéré comme un péril social, et l'intérêt agricole à sauvegarder est un intérêt national de premier ordre.

UNE LETTRE DU COMTE DE PARIS

Monsieur le Comte de Paris a adressé la lettre suivante à M. Henry Hulbert, correspondant d'un journal américain :

Tunbridge-Wells, 8 août 1886.

Je m'empresse de vous remercier de votre lettre avant mon départ pour l'Écosse et je réponds aux questions que vous m'avez adressées relativement au duc d'Aumale.

Le grade ou la commission d'un officier français, lorsqu'il a été obtenu conformément à la loi, est sa propriété absolue, dont on ne peut le dépouiller que par une sentence d'un conseil de guerre et pour des motifs déterminés.

L'on ne doit pas confondre le grade avec la fonction. Le ministre de la guerre peut refuser un emploi ou un commandement à un officier ; il peut le mettre soit en disponibilité soit en retrait d'emploi pour une cause telle qu'une infirmité temporaire ; il peut le mettre en réforme pour incapacité permanente ou pour avoir failli contre l'honneur, si telle est l'opinion du conseil d'enquête convoqué à ce sujet. Mais aucun ministre ne peut priver un officier de son grade.

Le duc d'Aumale a gagné ses grades très rapidement, mais non plus rapidement que d'autres officiers en temps de guerre, et tout particulièrement le général Boulanger, qui, capitaine en juillet 1870, était nommé colonel onze mois plus tard, en juin 1871.

En tous cas, les nominations du duc d'Aumale furent faites régulièrement et conformément aux lois d'alors qui permettaient aux Princes français, en récompense de

viogtaine d'invités. Mais ces familles (les Suber le savaient) comptaient parmi les plus nobles et les plus influentes de la contrée.

Le baron et sa femme connaissaient trop bien le monde pour ne pas saisir immédiatement la nuance qui marquait leur présence dans cette réception. La comtesse ne leur accordait pas, comme à beaucoup de gens sans doute, la faveur d'un dîner au château. Elle les introduisait dans son cercle habituel, elle les posait à la place qu'elle leur choisissait dans la société du pays...

Reportés, tout à coup, à ces sommets où ils avaient vécu, M. et M^{me} Suber se sentirent redevenir eux-mêmes... Une heure ne s'était pas écoulée que, dans le salon de Plou-Brad, on pouvait retrouver le causeur spirituel, grand seigneur, et la ravissante créole qui, tant de fois, avaient charmé, dans des salons non moins aristocratiques, des réunions bien autrement brillantes.

Une certaine froideur avait cependant accompagné les saluts et les paroles polies qui s'étaient échangés lorsque M^{me} de Mahaut avait présenté ses nouveaux invités à ses hôtes de vieille date. D'où venait cette froideur ? Assurément, la position que ces étrangers occupaient à Plou-Brad était plus que modeste. Mais ce n'est pas en Bretagne qu'on juge sur d'humbles apparences. La vieille Armorique, cette terre où, de tout temps, on a su

leur bravoure au feu, d'être promus en dehors des délais ordinaires.

Chaque grade du duc d'Aumale fut ainsi gagné. En conséquence, après la chute de l'empire, il fut aussitôt réplacé dans l'état-major de l'armée d'où il avait été injustement exclus en 1848.

Le duc de Chartres, ayant reçu de M. Gambetta, durant la guerre, une commission provisoire de commandant, sous le nom supposé de Robert Lefort, fut confirmé dans son grade par la Commission des grades, nommée par l'Assemblée nationale avec pleins pouvoirs pour juger, sans appel, toutes les questions relatives aux grades donnés durant la guerre.

Le duc d'Alençon fut fait capitaine par une loi spéciale de la même Assemblée.

En 1883, le général Thibaudin, alors ministre de la guerre, priva les trois Princes de leurs fonctions actives, et par suite d'une mesure politique inspirée par le dépit des radicaux à la suite du premier rejet de la loi d'exil, leur infligea le retrait d'emploi qui est généralement considéré comme la dernière punition que le ministre de la guerre peut infliger de son propre chef. Mais quand il agit ainsi, le général Thibaudin affirmait à la chambre que cette mesure politique était légale, précisément parce qu'elle ne privait pas les Princes de la propriété de leurs grades.

La loi de proscription du 23 juin 1886 décide qu'aucun membre des familles ayant régné en France n'aura le droit d'entrer dans les armées françaises de terre ou de mer. Le général Boulanger a méconnu le texte formel de cette loi en chassant de l'armée des Princes qui étaient déjà dans l'armée et possédaient des grades obtenus conformément aux lois ; il a néanmoins rayé des contrôles de l'armée les ducs de Nemours, d'Aumale, de Chartres et d'Alençon. Il agit de la même manière à l'égard des deux Princes Murat, alliés à la famille Bonaparte et seulement par la ligne maternelle et qui avaient suivi leur carrière comme tous les autres officiers.

C'est à la suite de la notification de cette illégale expulsion de l'armée, expulsion absolument injustifiée, que le duc d'Aumale écrivit sa noble lettre à M. Grévy, qui crut devoir se venger personnellement en exilant l'auteur de la lettre.

Telle est l'histoire de ces faits. Croyez-moi, etc.

PHILIPPE,
COMTE DE PARIS.

LES BREUVAGES PRUSSIENS

La guerre que nous fait la Prusse a bien des formes, et les plus pernicieuses sont celles dont nous nous apercevons le moins.

Sans parler de l'appui moral que M. de Bismarck prête à la République, comme instrument de notre ruine nous pouvons noter l'empoisonnement de nos classes ouvrières par les alcools, les vins et les bières d'Allemagne dont la consommation, en France, est une calamité flagrante pour la

combattre et souffrir, compté aujourd'hui parmi ceux qui vivent de leur labeur quelques-uns de ses plus nobles enfants. Les discordes civiles, les révolutions, les confiscations, tout a passé sans pouvoir arracher du sol breton ces vieilles races qui tenaient à leur pays encore plus qu'à leur fortune. Et le pays, reconnaissant, leur est fidèle à son tour. Il les revendique, il les salue, malgré leur abaissement, et regarde moins les instruments de travail qui se trouvent dans les mains de leurs derniers fils que les écussons, glorieux quelquefois, qui demeurent leur légitime apanage...

Seulement, ces inconnus avaient-ils droit à ce genre de respect ? Pouvaient-ils, à leur égard, tenir compte de l'origine plus que de la situation ? C'était à M^{me} de Mahaut de répondre tout bas à ce doute.

Elle le fit si habilement que, lorsque la réunion prit fin, une douairière salua M^{me} Suber d'un : « Au revoir » dont le sens ne pouvait être incertain...

Les exilés se sentirent jetés dans un nouveau courant. La tristesse et l'oubli n'allaient donc plus être leur seul partage...

(A suivre.)

santé publique, et une concurrence ruineuse pour deux industries françaises dont les produits sont meilleurs que ceux d'outre-Vosges.

Une mode absurde et antinationale chez nos cafetiers et cabaretiers, c'est d'afficher les bières de Bavière et de les débiter comme étant supérieures à celles de France. Nous en consommons plus de deux millions d'hectolitres au profit des Allemands.

En outre, on ignore que, outre la bière, plus de trois millions d'hectolitres de faux vins fabriqués en Allemagne sont reçus et consommés en France ; on ignore enfin ou on oublie de noter que, de même, plus d'un million d'hectolitres d'alcools provenant d'industrie de pommes de terre gâtées, de chiffons, de sciure de bois, etc., nous arrivent par le canal des vins d'Espagne et d'Italie. De l'eau, de la fuchsine, un bouquet de vin d'Espagne, un peu de raisin sec, des baies de sureau et de l'acool, voilà ce qui constitue les vins dits « d'Espagne », que les Allemands expédient en France et aux colonies, et dans tous les Etats plus ou moins civilisés. Voilà ce qu'avale tous les jours, avec sa béate insouciance, le peuple souverain, concurremment avec les blegues et les mensonges des charlatans politiques qui exploitent sa crédulité et son ignorance, pendant que les Allemands ruinent sa bourse et sa santé ; car ces breuvages ont déterminé des maladies inconnues de nos pères, alcoolisme, diabète, albuminurie, hypertrophie du foie et du cœur, et cancers à l'estomac, etc.

On cite ce propos d'un de ces industriels auquel on reprochait son trafic : « Le raisin sec est une baie, le sureau colorant aussi. Baie contre baie, le plus malin n'y verra que du vin ».

Malheureusement notre fisc, lui aussi, ne voit dans ces produits odieux que : alcool, vin, bière, argent, sans les distinguer de leurs similaires de bon aloi.

L'Académie de médecine a appelé l'attention des pouvoirs publics sur ces calamités. Mais les pouvoirs républicains ont trop de soucis d'un ordre différent pour s'occuper de ces détails.

Faire appel au bon sens public, denrée de plus en plus rare, ne servira pas à grand'chose. Le Français né malin continuera de s'abreuver de drogues allemandes en même temps que se gaver d'âneries et d'impostures républicaines. — Nous nous adressons, nous, aux gens sensés et patriotes, qui ne sont pas encore en majorité, malheureusement, et nous leur signalons les précautions à prendre pour se préserver de cet empoisonnement germanique et républicain.

Chronique générale.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Une hécatombe dans le haut personnel du ministère de la guerre qui a produit la plus grande émotion.

Parmi les sacrifiés se trouvent plusieurs personnalités militaires fort en vue, personnalités brillantes qui avaient conquis par le travail et le courage un grand renom.

Voici les noms de quelques-uns des officiers qui ont reçu jeudi matin l'ordre de cesser leurs fonctions au ministère de la guerre :

Le commandant Cardot, breveté d'état-major, chef de bataillon d'infanterie hors cadre, chevalier de la Légion d'Honneur, attaché au deuxième bureau de la statistique militaire. Le commandant Cardot est un des écrivains les plus distingués de l'armée : il a publié une série d'articles fort remarquables dans la *Revue militaire de l'étranger*.

Le capitaine Jacquin de Margerie, du 22^e régiment d'artillerie, attaché au 2^e bureau, membre du Jockey-Club.

Le capitaine Delaborde, du 149^e d'infanterie, attaché au 4^e bureau de la télégraphie et des étapes, un des officiers français connaissant le mieux toutes les questions qui concernent les transports des troupes par voie de fer, etc.

Le capitaine Pistor, capitaine d'artillerie hors cadre, breveté d'état-major, attaché au 3^e bureau de l'instruction générale et des opérations militaires.

On ne donne aucune raison pour tous ces changements imprévus.

La loi des suspects.

(Figaro.)

LE POURVOI DU DUC D'AUMALE

Nous lisons dans la *Liberté* : « Des personnes qui prétendent être bien informées nous assurent que l'opinion du Conseil d'État est arrêtée, en principe, contre la question du pourvoi du duc d'Aumale contre la décision qui l'a rayé des cadres de l'armée. »

Le rapport sur lequel sera rendu l'arrêt du conseil doit conclure à l'admission du pourvoi et à l'annulation de l'arrêté ministériel, par cette considération que la propriété des grades est inviolable.

D'ailleurs, la régularité du grade du duc d'Aumale ne saurait être contestée. La loi d'expulsion, sagement interprétée, ne fait pas d'exception à ces principes fondamentaux. »

**

LE SOCIALISME A MULHOUSE.

En dépit des mesures philanthropiques qui ont été prises dans cette ville en faveur des ouvriers, on fait beaucoup de propagande socialiste. La police a saisi dernièrement une grande quantité de brochures d'écrits qui prouvent l'existence d'un comité socialiste. Plusieurs arrestations ont eu lieu à la suite de ces découvertes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 août.

Le mouvement de progression se continue en nos rentes. C'est à 82,20 sur le 3 0/0 ancien et à 169,65 sur le 4 1/2 0/0.

L'action du Crédit Foncier oscille de 1,371 à 1,376. On s'accorde à prévoir des cours plus élevés. Les demandes continuent à être actives sur les obligations communales et foncières à lots des emprunts 1880 et 1885.

La Société Générale se traite à 435. Les actions sont de qualité excellente. Ils donnent, à échéance prochaine, la certitude de la hausse.

L'action des Dépôts et Comptes courants est à 600, soit net à payer 225 francs. Le bilan arrêté au 31 juillet vient de paraître, suivant l'habitude, au *Journal officiel*. Il fait ressortir la parfaite régularité des divers services.

L'action de la Société générale des Télégraphes est lourde. La spéculation a échoué dans sa tentative. Il y a lieu de s'en féliciter.

Les versements sur l'action de Panama s'effectuent de la façon la plus régulière. Cours, 393.

Demands sur la Police spéciale A B de l'assurance financière.

Les actions de nos Chemins de fer sont toujours très demandées.

Nouvelles militaires.

M. le général L'Hôte est parti dans la nuit de jeudi pour le camp de Châlons.

Les douze régiments composant les 2^e et 6^e divisions de cavalerie ont dû arriver au camp samedi, et c'est à la date de ce jour que le sympathique et brillant divisionnaire a pris la direction des manœuvres.

Le ministre de la guerre vient de prendre les dispositions suivantes, concernant l'envoi en congé des soldats de la classe 1881 et de ceux qui sont, à un titre quelconque, libérables avant le 30 juin 1887. Dans les corps d'armée assistant aux manœuvres, l'envoi en congé aura lieu au fur et à mesure de l'achèvement de ces manœuvres, et au plus tard quatre jours après la rentrée des troupes dans leurs garnisons respectives ; dans les autres corps d'armée, les soldats seront libérés le 20 septembre prochain ; en Algérie et en Tunisie, ces opérations seront retardées jusqu'au 15 octobre.

Enfin, des ordres seront prochainement donnés pour le rapatriement des hommes de la classe 1881 qui sont actuellement au Tonkin.

Les militaires de la deuxième portion du contingent de la classe 1884 seront envoyés en disponibilité dans leurs foyers à la même date que les hommes de la classe 1881. Cette mesure est applicable aux hommes de ces classes antérieures appartenant à la deuxième portion du contingent et qui, pour une cause quelconque, ont été appelés à recevoir leur instruction militaire avec les jeunes soldats de la classe 1884.

Voici quelques conseils pratiques pour les manœuvres :

Se munir de chemises de flanelle, de bons brodequins de chasse à forte semelle — éviter d'engager les bas du pantalon dans la fige du brodequin, et surtout de serrer le

à M. Joseph Boudier, agent de police à Saumur, pour avoir arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

Le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur aura lieu, cette année, le dimanche 5 septembre, au bourg d'Allonnes, place du Champ-de-Foire.

LA RÉCOLTE DE L'ANNÉE

Les dernières nouvelles reçues de la récolte dans les départements du Nord et de l'Ouest sont peu satisfaisantes.

La récolte du blé est définitivement considérée comme défectueuse, au point de vue de la quantité et de la qualité du grain, par suite des nombreuses intempéries de ces temps derniers.

La meunerie préfère les blés vieux aux blés nouveaux.

ASSEMBLÉE DE GENNES.

Le maire de Gennez prévient le public que l'assemblée annuelle dite de la Saint-Louis aura lieu dimanche 29 août.

Il y aura jeux divers, feu d'artifice. Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

A propos de l'enterrement civil d'un habitant de Thouars, qui faisait partie de la « Théophilanthropie », on lit dans la *Petite France* :

« Tout s'est passé dans le plus grand recueillement et les nombreux curieux que le cortège rencontra sur son parcours et au cimetière ont pu juger si la présence d'un ENSOUTANNÉ QUELCONQUE est utile en pareille circonstance. »

Voilà ce qui s'imprime dans le journal du citoyen Wilson, gendre du Président de la République, lequel ne s'est point dispensé, en ces derniers temps, lors de son mariage et de la naissance de ses filles, des services d'un ensoutanné.

LES ÉCOLES ET LES ENTERREMENTS CIVILS.

Il nous paraît à propos de rappeler aux pères de famille que personne n'a le droit d'obliger les enfants qui fréquentent les écoles communales à suivre un enterrement civil, ou à prendre part à une cérémonie quelconque ; — personne n'a ce droit, ni un instituteur, ni un maire, ni un préfet, ni un ministre.

Les enfants sont dans l'obligation de demeurer six heures à l'école, pendant cinq jours de la semaine ; hors de là, nul n'a aucun droit à exercer sur eux ; l'autorité des parents est entière sur leurs enfants.

Lors donc que les enfants d'une école sont convoqués à un enterrement civil, c'est un devoir pour les parents de les empêcher de se rendre à cette convocation.

TOURS. — Les courses de Tours auront lieu le 3 et le 5 octobre prochain, sur l'hippodrome de Saint-Avertin, comme les années précédentes.

POITIERS. — MM. les jardiniers de Poitiers se préparent à célébrer dignement, le 5 septembre prochain, la fête de saint Fiacre, leur patron.

Une messe en musique et un banquet sont organisés, puis un bal de société terminera cette journée bien employée par nos fleuristes.

MM. les sous-préfets de Civray et de Montmorillon (Vienne) aiment les appartements bien meublés. Voici la note de ce qu'ils demandent au Conseil général (en outre de ce qu'ils possèdent déjà) :

Celui de Civray : Trois pendules, six flambeaux, deux coupes, cinq garde-cendres pour garnitures de cheminées et trois tapis de tables pour les chambres de maître. Soit..... 4,045 fr. 50.

Celui de Montmorillon : Deux glaces, trois pendules, six flambeaux pour garnitures de cheminées, deux garnitures de foyers, deux poufs, quatre chaises garnies, six paires de grands rideaux en cretonne pour quatre croisées et deux lits, deux tables avec tapis, deux descentes de lit, deux foyers et le renouvellement de la garniture de trois fauteuils et de quatre chaises pour les chambres de maître. Soit 2,895 fr. 78.

Avec trois pendules de plus chacun,

MM. Dufay et Guéritault pourront savoir l'heure.

NIORT. — Le tribunal correctionnel de Niort vient de prononcer une condamnation qui est un acte de discipline militaire digne d'être noté.

Le gendarme en retraite Gaillard, habitant Rimbault (Deux-Sèvres), a été condamné à quarante-cinq jours de prison et à 100 francs d'amende pour dénonciation calomnieuse à l'égard du brigadier Souchaud, de la brigade de Beauvoir.

L'ÉLECTRICITÉ ET L'AGRICULTURE

L'électricité appliquée à l'agriculture ! Voilà, certes, une idée qui mérite de faire son chemin.

Elle a germé dans la tête de M. le duc de Feltre ; et l'ancien député impérialiste de Guingamp s'est adjoint, pour la réalisation de son système, un ingénieur dont le mérite est hors de conteste, le comte Raoul de l'Angle-Beaumanoir, fils de l'honorable sénateur des Côtes-du-Nord.

Le comte Raoul de l'Angle-Beaumanoir a fourni d'intéressantes explications à un rédacteur du *Gaulois*, qui les relate ainsi :

« Tout d'abord, m'a-t-il dit, je tiens à proclamer bien haut que c'est à M. le duc de Feltre que revient l'honneur de la découverte. Je suis simplement chargé de la mise en œuvre. M. le duc de Feltre a songé à appliquer la force du vent à la charge d'accumulateurs électriques, avec cet avantage que le cheval-heure pourrait être mis à la disposition des petits agriculteurs, dans des conditions au minimum moitié moins chères que celles qui leur sont faites aujourd'hui avec les machines à vapeur. »

« L'exposé du projet a été déposé par mes soins, sous pli cacheté, à l'Académie des sciences, et, quant au procédé industriel, voici le brevet que nous avons pris pour le garantir, ajouta l'ingénieur, en faisant passer sous mes yeux la pièce justificative de sa déclaration. »

« Dans les circonstances les plus favorables, une machine à vapeur exige actuellement la consommation de 4 kilogramme 385 de charbon par heure, ce qui ramène la production du cheval-vapeur à 25 centimes. En employant une force naturelle que nous utilisons par l'intermédiaire de l'électricité, nous fournissons le cheval-heure à raison de 15 ou 10 centimes, peut-être moins : nous arriverons à réaliser près de 60 0/0 d'économie. »

« Les petits propriétaires, qui n'ont pas le moyen d'acheter des machines à vapeur, et les paysans qui ne sont pas à même de se payer des chevaux, seront les premiers à bénéficier directement de cette découverte. »

« Dans les régions où l'on ne pourra utiliser la force du vent, on se servira de l'eau et de la pression hydraulique. »

« Un moulin à vent peut exécuter en une minute un nombre de tours qui varie entre 80 et 400. Eh bien ! notre machine dynamo-électrique fonctionnera à raison de dix mille tours, et nous supprimons toute l'interposition des organes qui serait nécessaire pour obtenir cette multiplication entre 400 et dix mille. »

« Au surplus, des expériences concluantes auront lieu lundi matin, près de Lamballe, dans les Côtes-du-Nord. »

« M. le duc de Feltre a quitté Paris, ce soir, pour son château de la Roche-Goyon. Je pars à mon tour, demain, afin d'aller régler tous les préparatifs. Nous voulons installer une usine électrique, à l'inauguration de laquelle seront convoqués, au mois d'octobre, les représentants de la presse. »

« Le jour de l'inauguration, nous renouvellerons nos expériences, et nous sommes convaincus qu'elles seront couronnées de succès. »

Là-dessus, je pris congé du comte de l'Angle-Beaumanoir en lui souhaitant bon voyage et bonne chance.

Publications de mariage.

Armand-André Blot, forgeron, de Saint-Nazaire, et Marie-Eugénie Chaillou, domestique, de Saumur.

François Dubosson, maréchal-des-logis à la Maréchalerie, et Laure-Marie Guionnet, sans profession, tous deux de Saumur.

Faits divers.

EXPOSITION DE CHATS A PARIS

La Société protectrice des animaux est dans la joie : Une exposition de chats s'organise pour le mois d'octobre à Paris. Une médaille d'or de 1,000 fr. et d'autres de moindre valeur seront décernées aux premiers prix de chaque espèce.

L'Almanach des Pilules Suisses

pour 1887 qui contient sur 40 pages beaucoup de choses intéressantes et utiles, l'indication des Foires et Marchés de notre département et des départements limitrophes, est donné gratuitement par tous les Pharmaciens.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Théâtre de Saumur

Dimanche 29 août 1886,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

La Troupe parisienne des Tournées artistiques de COMÉDIES FRANÇAISES

Sous la direction de M. Georges HARMANT Du théâtre de l'Odéon.

Par autorisation spéciale de l'auteur

CHAMILLAC

Comédie nouvelle en 5 actes, de M. Octave FEUILLET, de l'Académie française

Nous donnerons la distribution des rôles.

Bains de mer de Préfailles

(Loire-Inférieure)

Le village de Préfailles est situé à l'entrée de la baie de Bourgneuf ; on y arrive par le chemin de fer de Nantes à Pornic.

SOURCE FERRUGINEUSE BICARBONATÉE

Très remarquable.

M. BOURASSEAU, de Saumur, concessionnaire.

Vente des Eaux de Préfailles et

Limnade ferrugineuse.

S'adresser, pour renseignements et pour avoir la notice, à M. BOURASSEAU, concessionnaire à Préfailles (Loire-Inférieure).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)

MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnu supérieur, pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Marché de Saumur du 21 Août

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix, 50k.	125	—
Blé nouveau (l'hect.)	16	Graine de trèfle 50k.	25	30
From. 1 ^{re} q. l'hect.	77k.	— Luzerne 50k.	—	—
Halle moyenne, 77k.	16	— de lin, 50k.	—	—
Seigle	75k.	10	Foin (la charr.)	780k.
Orge	65k.	9	780k.	55
Avoine	50k.	9	Paille	780k.
Fèves	75k.	11	— cassées 50k.	—
Pois blancs	80k.	26	— Cire jaune	50k.
— rouges	80k.	22	Chanvres 1 ^{re} qualité.	—
Colza	100k.	—	— 2 ^e	—
Chenevis	50k.	—	— 3 ^e	—
Farine, culas. 157k.	49	—	—	—

de la jambe, faire graisser tous les jours la chaussure, se graisser le pied chaque fois qu'on arrive à l'étape ou au cantonnement, les laver à l'eau-de-vie, — avoir des chaussettes de laine ; — prendre ces précautions, il vient des engelures, à l'arrivée au gîte les percer avec une aiguille munie d'un fil de soie, laisser dans la plaie, en le coupant aux deux bouts, et graisser fortement par-dessus.

Les officiers montés se trouveront bien de prendre des précautions préventives en prenant des graissages pour éviter les excoriations produites par le frottement de la selle ; les excoriations se produisent, les saigner avec de la poudre d'amidon.

Les officiers, qui n'auront pas la capote en drap feront bien de se munir d'un cillet de laine à mettre sous le dolman, et d'un bonnet, pour les nuits de bivouac.

Le matin, avant le départ, prendre un peu de café ou de thé, et à défaut un demi-verre de vin ou un peu d'eau-de-vie avec une bouillotte de pain. Pour la route, avoir dans sa poche soit café, soit thé, vin ou eau-de-vie, pour apaiser la soif.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Notre crise municipale

La feuille de M. Gendre ne veut pas être en flagrant délit d'erreur, et, pour se débarrasser de l'incident qui a amené la crise, elle finit d'être dans le secret des dieux.

Mais les demi-dieux de la *Petite France*, pas plus que le vulgaire, n'en savent rien sur le dénouement de notre crise municipale.

Voilà ce qui y a de positif, c'est que le désarroi est complet. Les demi-dieux que hante Wilson ont fait démarches sur démarches à l'honorable M. Vinsoneau qui a révoqué toutes les instances et ne veut plus parler de l'écharpe.

Il est évident qu'il y a de l'embarras à l'égard de l'élection. Mais ce n'est qu'un peut-être, et à la dernière séance toutes les décisions peuvent être modifiées.

Quant au futur maire, il est tout désigné par l'incident qui a amené la crise. Cependant, l'opinion publique se partage entre M. Pelon et M. Renou, et l'on prétend que la présidence du Conseil est bien plus au bonheur de l'un qu'à celui de l'autre.

Quant à l'incident qui a amené la crise, l'opinion publique se partage entre M. Pelon et M. Renou, et l'on prétend que la présidence du Conseil est bien plus au bonheur de l'un qu'à celui de l'autre.

LE CONCERT D'HIER SOIR

La musique municipale nous a fait tour à tour admirer, hier soir, après un pas rétrospectif avec beaucoup d'assurance, la valse entraînante, *Chant du Ciel*, et la fantaisie *Emira*, puis le *Tour de France*, air varié qui a particulièrement fait valoir le talent de plusieurs solistes distingués, MM. Lefort, piston, Favaron et Gerreau, saxophones, Martineau, trombone, Gerreau, alto, et Valley, clarinette, et tous élèves de M. Meyer.

Les habiles musiciens et à leur digne chef, bravo !

Un regrettable qu'un plus nombreux nombre n'ait pas assisté à ce concert qui a été certainement l'un des plus brillants de la saison.

Une messe en musique et un banquet sont organisés, puis un bal de société terminera cette journée bien employée par nos fleuristes.

MM. les sous-préfets de Civray et de Montmorillon (Vienne) aiment les appartements bien meublés. Voici la note de ce qu'ils demandent au Conseil général (en outre de ce qu'ils possèdent déjà) :

Celui de Civray : Trois pendules, six flambeaux, deux coupes, cinq garde-cendres pour garnitures de cheminées et trois tapis de tables pour les chambres de maître. Soit..... 4,045 fr. 50.

Celui de Montmorillon : Deux glaces, trois pendules, six flambeaux pour garnitures de cheminées, deux garnitures de foyers, deux poufs, quatre chaises garnies, six paires de grands rideaux en cretonne pour quatre croisées et deux lits, deux tables avec tapis, deux descentes de lit, deux foyers et le renouvellement de la garniture de trois fauteuils et de quatre chaises pour les chambres de maître. Soit 2,895 fr. 78.

Avec trois pendules de plus chacun, le brillant festival avec les concours de sociétés musicales des environs. Cette fête, favorisée par le temps, avait une foule considérable.

La fête de Saumur, ou du moins de cette société, y a pris part. Les humbles localités, offrira-t-il un concours de ce genre, et aussi un concours de cette société, y a pris part.

La fête a été terminée par un joli feu d'artifice tiré par M. Lardé.

RÉCOMPENSE A UN AGENT DE POLICE

M. Lardé, agent de police, a été récompensé par le ministre de l'intérieur.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveaux-nés, d'élever leurs enfants, de leur conserver la santé et souvent l'existence.

Le but du journal La Jeune Mère, c'est de combattre l'inexpérience des mères et les préjugés trop nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les dispositions des enfants; c'est aussi d'enseigner l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bon. Fondé, il y a douze ans, par le docteur Brochard, qui traitait avec une compétence spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. 4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 25, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 43^e série.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS A. LE VASSEUR & Co ÉDITEURS LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Jazz-Bandes, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'AUTEUR Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAIN ou FRANCE VACATIONNAIRE. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES.

Éviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Suivant ACTE reçu par M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le 5 août 1886, portant cette mention: Enregistré à Montreuil-Bellay, le 9 août 1886, folio 25, verso, case 4, reçu 5 francs, bail 2 francs 40 centimes, décimes 1 franc 85 centimes, signé: GUILLON.

M. Benjamin Moineau, marchand de chaussures, demeurant à Montreuil-Bellay, rue des Halles,

D'une part; Et M. Alexandre Denis, dit Lacroix, aussi marchand de chaussures, demeurant à Montreuil-Bellay,

D'autre part, Ont formé entre eux une société en nom collectif pour le commerce de chaussures, sous la raison et signature sociales Moineau-Denis.

Chacun des associés a la gestion et l'administration de la Société ainsi que la signature sociale, mais ils ne peuvent faire usage de cette signature que pour les besoins de cette société, à peine de nullité des engagements indûment contractés.

Le siège de la Société est à Montreuil-Bellay, rue des Halles.

La Société est contractée pour six années, du 1^{er} juillet 1886 au 1^{er} juillet 1892.

Le capital social est de 5,000 fr., fourni en marchandises par moitié entre les deux associés.

Une expédition dudit acte de Société a été déposée au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix de Montreuil-Bellay, le 21 août 1886.

Pour extrait, HACAULT.

(590)

A VENDRE

Un PHAÉTON de maître, en très bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuivre.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (349)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Par suite de saisie-exécution

Le samedi 28 août 1886, à midi, à Saumur, place du Champ-de-Foire.

Il sera vendu: Un bœuf et dix vaches ou génisses, en très-bon état.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LA COUPE

DU

PELVEVEAU

Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre de Brézé.

S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur.

A VENDRE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise

Située rue d'Orléans, 78.

S'adresser à M^{me} MORDET, boulevard de Saumur, 44, Angers.

A VENDRE

BEAU CHIEN D'ARRÊT

Agé de 18 mois.

S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

UNE MAISON DE MERCERIE demande une employée intelligente et une débutante.

S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Entrepreneur des Pompes Funèbres de Saumur demande un menuisier ou charpentier, sachant lire et écrire.

Bons appointements. Inutile de se présenter sans des bons certificats. (574)

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

40 Médailles d'Or 40 Diplômes d'Honneur Exiger le fac-simile de la signature J. v. Liebig

Partout où la viande fraîche est difficile à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait de viande LIEBIG est précieux et d'une économie notable pour la préparation instantanée de bons bouillons sains et réconfortants, des sauces, des légumes et de toutes sortes de mets. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉRAIRES

RUECHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUECHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Ligne de l'État, including routes between Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, Loudun, and Saumur (État).

Table of train schedules for the Ligne de l'État, including routes between Saumur (État), Montreuil, Doué, Saumur (État), and Doué.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for the route between Saumur and Bourgueil.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for the route between Saumur, Port-Boulet, and Chinon.

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR

Table of train schedules for the route between Saumur, Vernantes, and Château-du-Loir.

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

Table of train schedules for the route between Saumur (Orléans) and Angers.

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

Table of train schedules for the route between Saumur (Orléans) and Tours.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.